https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article6234

Les circulaires de la semaine

- Actualité - Au journal officiel -

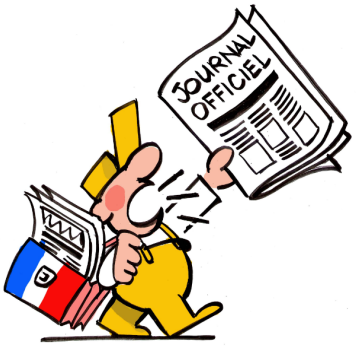

Publication date: lundi 30 mai 2016

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous droits réservés

Modalités de répartition du fonds de solidarité en faveur des départements au titre de l’année 2015

Collectivités territoriales

– Instruction du 1er août 2015 **relative à la mise en œuvre de l’article L.3335-3 du code général des collectivités territoriales créant un fonds de solidarité en faveur des départements pour 2015** NOR : INTB1512744N [1]

[1] Cette note a pour objet de préciser les modalités de répartition du fonds de solidarité en faveur des départements au titre de l’année 2015 en vertu de l’article L.3335-3 du CGCT et de présenter les instructions relatives à la notification et au versement du fonds aux départements.

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale